

Compte rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 7 avril 2022

Le jeudi 7 avril 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie DOISNEAU, Maire, sur convocation du Maire en date du 1 avril 2022 par voie dématérialisée exception faite de Mme COFFLARD Catherine, MM BERENGER Albert et LECLERC Jean-Pierre

Présents : DOISNEAU Marie, DUFOUR Patrice, PELLEIEUX Noémie, COFFLARD Christian, LECLERC Jean-Pierre, BÉRENGER Albert, COURTOIS Christian, COFFLARD Catherine, MASSE Magalie, DO ROSARIO MAYER Anne, BÉTOURNÉ Sylvain, HALATRE Erick, LEMOINE Régis,

Absents excusés : DIADO LAMBERT ETENNA Ella (pouvoir à PELLEIEUX Noémie), PHILIPPET Norbert (pouvoir à LEMOINE Régis),

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement se réunir

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

Finances

1. Proposition de cession de la parcelle AC 55
2. Vote des taxes foncières bâti et non bâti
3. Participation au bassin de natation de Savignies pour les classes de l'école du centre
4. Budget primitif 2022

Désignation d'un secrétaire de séance : PELLEIEUX Noémie

Finances

1. Proposition de cession de la parcelle AC 55

Madame le Maire informe le conseil municipal que comme convenu lors de la précédente séance du conseil municipal, elle a proposé un bail à la personne intéressée par l'acquisition de la parcelle AC55. Cette offre a été refusée. L'administré maintient son offre d'achat.

3 conseillers s'opposent à la vente, Madame le Maire fait un tour de table afin que tous les conseillers se positionnent par rapport à la vente de la parcelle.

11 sont POUR la vente, 4 sont CONTRE

Les membres des listes minoritaires demandent une communication auprès de la SAFER

2. Vote des taxes foncières sur le bâti et le non bâti

Madame le Maire informe que le Conseil Municipal doit voter le taux des taxes foncières sur le bâti et le non bâti

Le conseil, après discussion, décide de fixer le taux des taxes pour 2022 comme suit :

Foncier Bâti	34.47 %
Foncier Non Bâti	37.49 %

3. Participation des communes 2022 au bassin de natation de Savignies

Madame le Maire **PROPOSE** de reconduire l'action « piscine » pour 2022 dans les écoles du Centre.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité et **DECIDE** d'inscrire au budget la somme de 14 914.00 euros pour l'année 2022

4. Budget primitif 2022

Après présentation du budget primitif 2022 qui s'équilibre ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 136 219.00 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 412 758.00 €

Départ de M.BÉTOURNÉ Sylvain avant le vote

Le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité le budget primitif 2022